

## NORMALISATION DES NOMS DE DÉTAILS GÉOGRAPHIQUES RELATIVEMENT PETITS

### Rapport présenté par la Hongrie\*

Etant donné que la recherche des noms géographiques sur le terrain nécessite des connaissances linguistiques, on a étudié les moyens de donner une base linguistique solide aux travaux de normalisation des noms géographiques. Comme l'Institut de linguistique de l'Académie des sciences de Hongrie a organisé une campagne nationale de collecte des noms géographiques existants, il a semblé tout naturel de tirer parti des résultats de ce travail pour normaliser les noms géographiques.

Le travail de collecte est effectué par des maîtres et des élèves des écoles secondaires connaissant bien le dialecte de la région considérée, suivant des instructions rédigées par des linguistes qualifiés. Les noms sont classés par villes et en même temps reportés sur un croquis à l'échelle de 1/10 000. La graphie reflète toujours la prononciation exacte, y compris les caractéristiques dialectales. Par conséquent, les noms géographiques ainsi rassemblés s'écartent nécessairement dans certains cas de la langue courante et contiennent en outre certains signes diacritiques supplémentaires. Des linguistes vérifient les noms recueillis, tant sur place qu'à des stades ultérieurs.

A la suite de ce travail, on a publié, en 1964, la première collection de noms géographiques concernant la totalité d'un comté de Hongrie<sup>1</sup>. Sur cette base, on a entrepris un programme de normalisation des noms géographiques recueillis, en vue de leur utilisation sur des cartes.

\* Le texte original de ce rapport, soumis en anglais, a paru sous la cote E/CONF.61/L.99.

<sup>1</sup> Etude rédigée sous la direction de L. Papp et J. Végh, *Zala megye földrajzi nevei* (Noms géographiques du comté de Zala), Zalaegerszeg, 1964 (avec notes explicatives en allemand et en russe).

Pour les besoins de la normalisation, les formes dialectales des noms recueillis ne conviennent pas. En outre, le nombre de noms figurant dans la nomenclature est bien supérieur à ce dont on a besoin pour établir des cartes topographiques à grande échelle. Par conséquent, on n'a retenu que le nombre de noms géographiques qu'il est possible de reporter sur une carte au 1/25 000, et on a transposé les noms dans la langue courante, en éliminant les signes diacritiques supplémentaires et les particularités dialectales. Le premier travail a été exécuté par des cartographes utilisant diverses cartes détaillées, et le deuxième a été réalisé selon les instructions et sous la surveillance de linguistes.

Au stade suivant de la normalisation, on a préparé, pour chaque ville, des croquis à l'échelle de 1/25 000 et des listes de noms, et les conseils municipaux intéressés ont été invités à les étudier pour les approuver ou formuler des observations. Leurs observations sur les noms proprement dits ainsi que sur leur emplacement ont été généralement approuvées, sauf s'il y avait incompatibilité avec la langue courante. Le Comité des noms géographiques étudie les cas contestés ou douteux, comme d'ailleurs tous les noms géographiques. Il a été proposé de confier l'approbation de ces listes de noms à des comités régionaux.

Les noms géographiques normalisés seront publiés par comtés et, à l'intérieur de chaque comté, par villes. Chaque volume publié contiendra une liste et un croquis se rapportant à chacune des villes, ainsi qu'une liste alphabétique de tous les noms géographiques du comté.

## NOMS GÉOGRAPHIQUES DE CERTAINES ÉTENDUES D'EAU SITUÉES À L'INTÉRIEUR DES EAUX TERRITORIALES PHILIPPINES

### Rapport présenté par les Philippines\*

La Commission philippine des noms géographiques a approuvé à l'unanimité l'inclusion, dans les cartes terrestres et marines officielles et dans les publications du Gouvernement des Philippines, des noms géographiques ci-après pour désigner les étendues d'eau, situées à l'intérieur des eaux territoriales philippines, qui sont décrites et définies comme suit :

*Mer de Luzon* : elle comprend toutes les étendues d'eau situées à l'ouest du détroit de Luzon, à l'ouest de Mindoro, des îles Calamianes et de Palouan, et en deçà des limites occidentales fixées par traité pour les Philippines.

*Mer de Bohol* : elle comprend toutes les étendues d'eau situées entre Bohol et l'île de Mindanao, et qui portaient jusqu'à présent le nom de mer de Mindanao.

*Mer de Mindanao* : elle comprend toutes les étendues d'eau situées à l'est du groupe des Samales et de l'île de Basilan, au sud du golfe Moro et de la province de Cotabato, et au nord des limites méridionales fixées par traité pour les Philippines.

La Commission philippine des noms géographiques a pris cette décision après avoir dûment étudié les aspects du droit international qui intéressent les eaux territoriales, et l'avis selon lequel il est indispensable que les régions océaniques situées le long des côtes philippines portent des noms d'origine nationale, puisque les étendues d'eau ainsi dénommées se trouvent dans la proximité immédiate des îles dont elles tirent leur appellation.

Il convient de préciser que l'adoption de ces noms géographiques et leur utilisation sur les cartes terrestres et marines et dans les publications philippines ne préjugent en rien les intérêts d'autres Etats. Parallèlement, on considère que l'adoption et l'utilisation de ces noms géographiques par d'autres Etats ne sauraient en rien porter préjudice aux intérêts de ces Etats.

\* Le texte original de ce rapport, soumis en anglais, a paru sous la cote E/CONF.61/L.110.